

COMMUNE DE LAVANS LES DOLE

BULLETIN MUNICIPAL N°1 - 2018



Votre mairie : 4a rue St Didier

Tel. 03 84 81 23 69

mairie.lavanslesdole@orange.fr

site internet : www.lavanslesdole.com

PERMANENCES SECRETARIAT DE MAIRIE

Mercredi de 16h00 à 18h30

Jeudi de 10h00 à 12h00



LE MOT DU MAIRE

Madame, Monsieur,

Je vous présente au nom de l'Equipe Municipale tous nos vœux pour l'année 2018, à vous, à vos familles et à vos proches.

L'année 2017 a été marquée par d'importants travaux autour de la mairie. Deux raisons à cela:

1) Après la vente du château du 19ème siècle fin avril, il a fallu revoir l'accès à la mairie et aux appartements 2) la mise aux normes d'accessibilité (cheminement, place de parking PMR « personne à mobilité réduite ») à terminer pour fin 2017.

Ces travaux ont pu être subventionnés : Région plan soutien au BTP : 20 %. Réserve Parlementaire 4,37 %. DETR : 20 % sur une partie des travaux.

L'année 2018 sera marquée par la mise aux normes de la salle polyvalente (ancienne école) toilettes, parking.

L'ensemble des carrefours du village sur la RD 37 a été étudié avec les services du Département et une uniformisation des régimes de priorité devrait pouvoir se faire au printemps.

Le projet des arrêts des bus proches du lotissement a abouti et sera opérationnel dès le lundi 8 janvier 2018 pour les élèves scolarisés à Romange. Ces arrêts sont prévus pour permettre aux enfants de rentrer « à pied ». Si vous devez récupérer votre enfant en voiture, le stationnement est prévu sur la place du Présot.

Depuis les changements législatifs introduits par la loi ALUR (accès à un urbanisme rénové), du 24 mars 2014, le Grand Dole doit se doter d'un PLUi. Ce dernier viendra se substituer aux dispositifs du PLU (plan local d'urbanisme), en vigueur actuellement sur notre commune. Vous avez déjà été invités à une réunion publique en octobre à Amange ; il y aura d'autres réunions d'ici 2019 où chaque habitant pourra s'exprimer. Vous pouvez aussi le faire en mairie, un registre est à votre disposition.

Je vous renouvelle tous mes meilleurs vœux pour 2018, avec une pensée particulière pour les personnes malades, en difficulté et celles qui ont perdu un être cher.



Micheline HENRY

LE RECENSEMENT DANS NOTRE COMMUNE ...



Le recensement, c'est utile à tous

Le recensement permet de connaître le nombre de personnes qui vivent en France. Il détermine la population officielle de chaque commune. De ces chiffres découle la participation de l'État au budget des communes : plus une commune est peuplée, plus cette participation est importante. Du nombre d'habitants dépendent également le nombre d'élus au conseil municipal, la détermination du mode de scrutin, le nombre de pharmacies...

Par ailleurs, ouvrir une crèche, installer un commerce, construire des logements ou développer les moyens de transport sont des projets s'appuyant sur la connaissance fine de la population de chaque commune (âge, profession, moyens de transport, conditions de logement...). Enfin, le recensement aide également les professionnels à mieux connaître leurs marchés, et les associations leur public.

En bref, le recensement permet d'ajuster l'action publique aux besoins de la population. C'est pourquoi il est essentiel que chacun y participe!

Le recensement, c'est simple : répondez par internet comme déjà 4,8 millions de personnes

Un agent recenseur recruté par votre mairie se présentera chez vous muni de sa carte officielle. Il vous remettra la notice sur laquelle figurent vos identifiants pour vous faire recenser en ligne. Si vous ne pouvez pas répondre par internet, l'agent recenseur vous remettra les questionnaires papier à remplir qu'il viendra ensuite récupérer à un moment convenu avec vous. Pour faciliter son travail, **merci de répondre sous quelques jours.**

- **Si vous répondez sur les documents papier**, remplissez lisiblement les questionnaires que l'agent recenseur vous remettra lors de son passage. Il peut vous aider si vous le souhaitez. Il viendra ensuite les récupérer à un moment convenu avec vous. Vous pouvez également les envoyer à votre mairie ou à la direction régionale de l'Insee.

- **Pour accéder au questionnaire en ligne**, rendez-vous sur le site : www.le-recensement-et-moi.fr et cliquez sur « Accéder au questionnaire en ligne ». Utilisez votre code d'accès et votre mot de passe pour vous connecter. Ils figurent sur la notice d'information que l'agent recenseur vous a remise lors de son passage. Attention à bien respecter les majuscules et les minuscules, **sans espace entre elles**. Ensuite, vous n'avez plus qu'à vous laisser guider.

Le recensement, c'est sûr : vos informations personnelles sont protégées

Seul l'Insee est habilité à exploiter les questionnaires. Ils ne peuvent donc donner lieu à aucun contrôle administratif ou fiscal. Votre nom et votre adresse sont néanmoins nécessaires pour être sûr que les logements et les personnes ne sont comptés qu'une fois. Lors du traitement des questionnaires, votre nom et votre adresse ne sont pas enregistrés et ne sont donc pas conservés dans les bases de données. Enfin, toutes les personnes ayant accès aux questionnaires (dont les agents recenseurs) sont tenues au secret professionnel.

➤ PRESENTATION DE L'AGENT DE RECENSEMENT

Madame GOGUELY Colette passera dans tous les foyers du village du 18 janvier 2018 au 17 Février 2018.

Merci de lui réserver un bon accueil !



Les dernières animations du village ...

➤ 11 Novembre

La traditionnelle cérémonie du 11 novembre a été célébrée sous un temps pluvieux. Le verre de l'amitié a ensuite été proposé dans le hall de la Mairie.



➤ Halloween

Bouhouhou... Ce 31 octobre 2017, l'Association "Les amis de la Vallée de l'Arne" a répondu présente en organisant une journée spéciale pour la fête d'Halloween ! Plusieurs activités étaient proposées aux enfants : ateliers de maquillage, dessins...

Une collation était également de la partie ! Enfin, la journée s'est achevée par un défilé costumé dans le village...



➤ REPAS DES ANCIENS



Dans la salle de convivialité, le samedi 16 décembre, les Seniors de 70 ans et plus se sont retrouvés pour le traditionnel repas de Noël. Après le discours d'accueil de Madame le Maire, les 32 convives ont pu déguster le menu concocté par Monsieur BAULIER, traiteur à Orchamps.

Ce repas présidé par les deux doyens de l'assemblée, Simone BOILLON et Pierre NOUVIER, était servi par les membres du conseil municipal et animé par Dédé l'homme-orchestre.

➤ Goûter de Noël des enfants

Ce dimanche 16 décembre avait lieu, à l'ancienne école de Lavans-lès-Dole, le goûter de Noël organisé par l'association « Les amis de la vallée de l'Arne ». Les enfants ont eu droit à un spectacle divertissant (« Zor, range ta chambre ») offert par la Municipalité et animé par un artiste qui assemblait avec savoir faire des ballons, représentant animaux et autres personnages.

Chaque enfant a ainsi pu repartir avec « sa sculpture ». Les enfants ont beaucoup aimé ce spectacle et l'artiste a souvent provoqué l'hilarité de son jeune public ! Le père Noël a ensuite fait son apparition distribuant des papillotes et proposant un tour de calèche.

Boissons fraîches et crêpes étaient à la vente ainsi que le vin chaud pour les plus grands. Quant au goûter des enfants, il a été offert par la mairie, avec gâteaux et chocolat chaud !



INFORMATIONS ...

➤ Pacte civil de solidarité (PACS)

Le Pacte civil de solidarité (Pacs) est un contrat organisant la vie commune de deux personnes majeures, de même sexe ou de sexe différent, et vivant sous le même toit. Le Pacs a été instauré au sein du Code civil français par la loi du 15 novembre 1999.

La loi sur la justice du 21ème siècle a remplacé la déclaration au greffe du tribunal d'instance par une déclaration en mairie.

Depuis le 1er novembre 2017, les couples qui veulent se pacser ne doivent donc plus s'adresser au tribunal d'instance, mais à la mairie de leur résidence commune. Les tribunaux d'instance ne prennent plus les demandes de rendez-vous. Renseignez-vous auprès de votre mairie.

➤ Déchets

Soyons respectueux de l'environnement, il n'est pas admissible de trouver ces dépôts sauvages aux pieds des containers et dans l'espace public en général.

Nous vous rappelons que plusieurs déchèteries sont à votre disposition sur le territoire : Brevans, Dampierre, Dole...



➤ MAISON DU PATRIMOINE

La Maison du Patrimoine remercie vivement la commune de Lavans les Dole pour son soutien indéfectible. Grâce à votre aide, la Maison du Patrimoine développe ses diverses activités sur le territoire. Vous pouvez en voir l'illustration par le bulletin « Trame de Vies » à votre disposition pour consultation à la Mairie.

Vous aussi, habitants du Nord-Jura, vous pouvez adhérer à la Maison du Patrimoine, participer à ses activités de mise en valeur et sauvegarde du patrimoine, tout en recevant les bulletins semestriels à votre domicile.

Pour tout renseignement : A. Frionnet 06.30.21.21.77, a.frionnet@orange.fr

➤ Petit rappel :

Il est important que tout nouvel arrivant dans la commune se fasse connaître en mairie.

De même, il est recommandé à tout administré quittant la commune d'en aviser le secrétariat de mairie.

➤ PERMIS DE CONSTRUIRE

Doivent impérativement faire l'objet d'une déclaration en mairie, tous travaux relatifs à : Travaux sur une construction existante, construction d'un local extérieur y compris abri de jardin, installation d'une piscine, modification de façades, de toit, fenêtre, volet, vélux, lucarne, porte, peinture... la création de nouvelles pièces habitables, la construction de murs ou de murets délimitant la propriété...

N'hésitez pas à vous renseigner auprès de votre mairie avant d'entreprendre des travaux.

NOM / PRENOM	NATURE TRAVAUX	LIEUX DES TRAVAUX	ACCORD LE ...
--------------	----------------	-------------------	---------------

➡ *Déclarations préalables de travaux :*

CAZENAVE Jean Marie	Edification clôture	Chemin du Moulin Garaud	24/02/2017
FRANCIOLI Alain	Extension d'un auvent	Rue de l'école	02/03/2017
GEORGEON Jonathan TRETOUT Marion	Rénovation maison + clôture	Impasse du bois de lahier	15/03/2017
DIETRE Sébastien	Enduit – Toiture – extension abri – réfection mur	Route de Vriange	28/03/2017
AURORE Guy	Installation générateur photovoltaïque	Rue du cul de sac	REFUS
CARON Christophe	Rénovation du Château	Rue Saint-Didier	07/08/2017
BUCHER Noël	Clôture	Rue du four banal	01/08/2017
PAIN Grégory	Agrandissement porte et pose de Vélux	Rue de l'abreuvoir	08/08/2017
GRILLOT Nicolas	Piscine semi-enterrée	Rue de l'Arne	16/08/2017
MARAZZI Alain	Clôture – Portail	Rue du four banal	26/10/2017
COINCENOT Sonia	Abri de terrasse	Impasse du bois de lahier	28/09/2017
DIETRE BERNADETTE	Démolition hangar Réfection toiture et hangar	Rue du four banal	23/10/2017
FRANCIOLI Roland	Abri de piscine	Rue du four banal	REFUS
JEANGUYOT Sébastien	Clôture - Portail	Rue sous les vignes	REFUS

➔ **Permis de construire :**

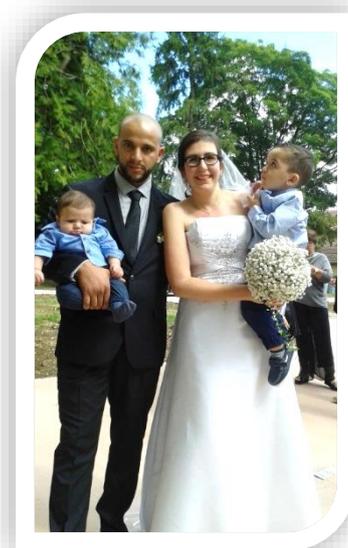
GROSJEAN Adrien BOUCON Carole	Maison habitation	Rue du four banal	22/11/2016
STETHELMO OL GMBH	Bâtiment artisanal	Chemin du Château d'eau	06/02/2017
WEBER Stéphane	Garage et piscine	Rue sous les vignes	31/07/2017

➔ **ETAT - CIVIL 2017**

Décès : ROBERT Paul le 25/10/2017 (56ans)
VERNIER Marie-Denise le 01/07/2017 (96ans)

Mariage : CHORFA Il'yesse et PAPAZIAN Nancy
le 2/9/2017

Naissances : RECCO Yseult – 28/02/2017
JUPILLE Liam – 14/03/2017
CHORFA Gabryel – 17/05/2017
LURATI Alessio – 15/06/2017
GILLOT Rose – 22/06/2017
COINCENOT Lyzie – 11/08/2017



Yseult



Rose



Liam



Lyzie



Gabryel



Alessio

➤ **En direct du Conseil Municipal ...**

➤ **Compte-rendu du Conseil Municipal du 10 Mai 2017**

DEBAT SUR LES ORIENTATIONS DU PROJET D'AMENAGEMENT ET DE

DEVELOPPEMENT DURABLE : Le Conseil Communautaire du Grand Dole a prescrit l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) le 15 décembre 2015. Le bureau du service urbanisme du Grand Dole présente le projet d'aménagement et de développement durable ; après cet exposé le Conseil Municipal procède au débat sur les orientations du PADD.

APPROBATION CONSULTATION TRAVAUX ACCESSIBILITE EXTERIEURE MAIRIE : Après avoir procédé aux consultations, le Conseil Municipal APPROUVE à l'unanimité la proposition de l'entreprise : SAS FRANCIOLI, rue de l'Arne, 39700 LAVANS LES DOLE, pour un montant HT de 36 020.67 € plus une option de création de parking et muret de soutènement d'un montant HT de 5 107.45 €

RAPPORT D'ACTIVITES 2016 DE LA CAGD : Le Conseil Municipal PREND CONNAISSANCE du rapport annuel d'activités 2016 de la Communauté d'agglomération du Grand Dole.

Par ailleurs, le Conseil Municipal souhaite participer à la classe de neige (fin 2017) des enfants domiciliés à Lavans les Dole qui sont scolarisés en primaire au groupe scolaire de Romange. Le montant de la participation s'élèverait à hauteur de 50 % du montant du séjour par enfant (montant autour des 150.00 €). Une délibération sera prise ultérieurement.

➤ **Compte-rendu du Conseil Municipal du 30 Juin 2017**

ELECTION D'UN DELEGUE TITULAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL ET DE TROIS DELEGUES SUPPLEANTS EN VUE DE L'ELECTION DES SENATEURS :

Délégué Titulaire :

Micheline HENRY (suffrages obtenus : 10)

Délégués suppléants :

Chantal LABAT (suffrages obtenus : 10)

Christine BELFATMI (suffrages obtenus : 10)

Julien RECCO (suffrages obtenus : 10)

➤ **Compte-rendu du Conseil Municipal du 11 octobre 2017**

Décisions du maire :

- Assistance technique ONF pour 180.00 € HT
- Contrat entretien locaux communaux avec SNS pour un forfait de 130.00 HT correspondant à 1 passage tous les 15 jours
- Travaux d'abattage et débardage parcelles bois avec M. Jean-Paul LABOUREY : 17.50 € par m³

Le Conseil Municipal APPROUVE à l'unanimité la destination des coupes de bois pour 2018 (parcelles 12 – 13 et 32).

Après avoir procédé à diverses consultations, le Conseil Municipal APPROUVE à l'unanimité les devis suivants :

- Eclairage extérieur mairie : SARL Gilles BARDEY, pour un montant HT de 1 122 €
- Chaudière logement 10 rue du Four Banal : Cyril PRUDHON, pour un montant HT de 3 936 €
- Electricité installation chaudière logement : EURL DL ELECTRICITE, pour un montant HT de 345 €

Après avoir procédé aux consultations, concernant le bâtiment ERP (ancienne école) le Conseil Municipal APPROUVE à l'unanimité les propositions suivantes :

- Réfection, assainissement et mise aux normes accès : TP H GUIBELIN, pour un montant HT de 11 749.50 €
- Mise aux normes sanitaires et chauffage : Cyril PRUDHON, pour un montant HT de 11 064 €
- Mise aux normes électriques : EURL DL ELECTRICITE, pour un montant HT de 2 818 €

- Traversée du village : suite à la dernière réunion avec les services de l'Etat, il est demandé de prévoir des modifications afin de sécuriser le village : tracer l'ensemble des carrefours de façon homogène (des devis seront demandés afin de déposer un dossier de demande de subvention « Amendes de Police »)

- Les services du Département rappellent que la signalisation hors agglomération est de compétence départementale et non de compétence communale et qu'il est déconseillé de tracer des lignes blanches au milieu des routes. Le Conseil Municipal donne son accord pour les préconisations du Département.

➤ Compte-rendu du Conseil Municipal du 29 novembre 2017

Après avoir procédé aux consultations, le Conseil Municipal APPROUVE à l'unanimité les propositions suivantes :

- Signaux GIROD (modification régime de priorité) pour un montant HT de 3 186,42 €
- HANDINORME (bandes signalisation porte mairie et boucle magnétique) pour un montant HT de 299 € + 7,50 €
- Participation à hauteur de 50% pour l'installation d'une nouvelle citerne souple réserve incendie à Montjeux à régler aux Loisirs Populaires Dolois, soit un montant de 3037,85 €

Bâtiment ERP ancienne école :

- Mise aux normes toilettes, entreprise BEVILACQUA, pour un montant HT de 6852,25 €
- Place PMR + cheminement, Signaux GIROD, pour un montant HT de 970,07 €
- Une alarme de type 4, Société FEUVRIER, pour un montant HT de 269,83 €
- Rampe + Panneau, société HANDINORME, pour un montant de 187 €

- Rémunération de l'agent recenseur : Dotation 2018 : 637 € acceptée. Décision d'allouer un forfait de 735 € BRUT.
- Demande « Amendes de Police » pour les travaux de modification de régime de priorité d'un montant de 3186,42 €

- Suite au départ des locataires (appartement 4B) rue Saint-Didier, le montant de la location est fixé à 500 € + les charges : 100 €. Autorisation pour le Maire à signer les baux de location.
- Subvention classe de neige : 50% du séjour par enfant de Lavans lès Dole (CE2-CM1-CM2)
- Subvention association « Les Amis de la Vallée de l'Arne » nouvellement constituée en 2017 : 500 €
 - Participation de la commune au spectacle et au goûter des enfants : 500 €

- Taux de la taxe d'aménagement à 2%.